

Le RPCU aurait-il dû payer 1500 \$ pour obtenir un accusé de réception à sa lettre au premier ministre Trudeau sur les transferts en santé?

Montréal, 19 décembre 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, n'a toujours pas reçu d'accusé de réception à sa lettre du 6 octobre dernier transmise au premier ministre Trudeau qui lui demandait de respecter ses engagements pris lors de la dernière campagne électorale en matière de transferts en santé.

« Aurait-il fallu que le RPCU paie 1500 \$ pour avoir accès au premier ministre Justin Trudeau afin de discuter avec lui de transferts en santé? » s'interroge M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Le Parti libéral du Canada a fait des promesses aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux du Québec lors de la dernière campagne électorale. Nous entendons bien qu'il les respecte ».

Les ministres des Finances et de la Santé canadiens et provinciaux sont réunis aujourd'hui à Ottawa pour discuter des transferts en santé. Selon les informations disponibles, le ministre fédéral des Finances, l'honorable Bill Morneau, proposerait de maintenir la ligne de l'ancien gouvernement Harper et de limiter les transferts à 3 %.

À l'origine, le gouvernement fédéral finançait près de 50 % des dépenses en santé. Actuellement, cela ne représente plus qu'environ 20 %. « Nous croyons sincèrement que le gouvernement fédéral devrait financer à hauteur de 25 % les dépenses en santé au Canada » croit M. Claude Ménard, président du RPCU. « Offrir moins équivaut à faire porter par les usagers seuls les augmentations nécessaires au maintien des soins et des services demandés par la loi fédérale sur la santé » ajoute-t-il.

Avec le vieillissement de la population, le RPCU croit que les transferts en santé devraient être d'au moins 5 % par année. Cela permettrait de mieux répondre aux besoins tels que le maintien à domicile, des soins en santé mentale, un meilleur accès à un médecin de famille et des listes d'attente moins longues aux urgences et en chirurgie. « Le gouvernement fédéral doit négocier de bonne foi avec les provinces. Les demandes du Québec sont raisonnables et devraient être entendues » conclut monsieur Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744